

mais une concorde indélibérée, dont l'effet naturel est un concours de démarches toujours respectueuses pour obtenir de la justice & de la bonté du Roi ce qui est du bien de l'Etat.

Que le pouvoir législatif réside dans la personne du Souverain, sans dépendance & sans partage : mais tel est cependant la sage économie du Gouvernement François, qu'avant que la loi ait reçu sa dernière forme, & qu'elle puisse être exécutée, elle doit être vérifiée au Parlement, qui est le vrai consistoire des Rois ; que cette vérification consiste dans l'examen que font les Magistrats pour comparer la Loi nouvelle avec les anciennes, dont ils sont les dépositaires, & s'assurer qu'elle ne blesse ni l'ordre public ni les droits du citoyen ; que l'entregistrement délibéré par le Parlement est tout-à-la-fois, & le témoignage & l'effet de cette vérification ; que de-là l'obligation où sont les Magistrats de remonter au Roi les inconvéniens particuliers, & ne seroient pas d'une conséquence majeure, il est de leur devoir, & les Ordonnances le leur prescrivent, de ne pas donner leurs suffrages à ce qui porteroit atteinte aux Loix fondamentales & aux maximes essentielles de la Monarchie, ou qui pourroit occasionner un préjudice notable à l'Etat ; que de-là encore, lorsque le Roi déployant tout l'appareil de son autorité, fait publier en sa présence les Edits, Déclarations ou Lettres Patentes contre le vœu des Magistrats, naît l'obligation où ils sont de réclamer par des voyes toujours respectueuses contre une exécution inconciliable avec le bien de l'Etat ; que c'est ainsi que, de quelque manière que puissent se varier les devoirs des Magistrats dans l'exercice de leurs fonctions différentes, ils se rapportent, sans exception & essentiellement, à la personne du Roi ; qu'en effet, la conservation des maximes du Royaume, le maintien des Loix & de l'ordre public, l'intérêt des Citoyens, le bonheur & le bien de l'Etat, sous tous les aspects possibles, ne font qu'un avec les intérêts réels & essentiels du Roi.

Le jour suivant le même Parlement a renvoyé à celui des Mercuriales la délibération sur la radiation